



Les Randonneurs de Muncq Nieurlet. 17 rue de la mairie. 62890 Muncq Nieurlet.
Tel : 0671160386
michel.randonneursmuncqnieurlet@gmail.com
<https://lesrandonneursdemuncqnieurlet.fr>

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport Immeuble Quai 33,33/34 quai De Dion
Bouton CS70001 – 92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
frrandonnee@grassavoye.com Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132rue des Trois Fontanot
92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0



NOTICE D'INFORMATION

Audruicq le 28 mars 2024

DESTINATION VENDEE & LITTORAL ATLANTIQUE (du 21 au 28 juin 2025 7 nuitées)

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 42 au minimum et 58 au maximum.

Dates : du samedi 21 juin au samedi 28 juin 2025.

Déplacements : en car de tourisme

PROGRAMME :

JOUR 1 : Samedi 21 juin

Arrivée en fin d'après-midi – Installation – Apéritif d'accueil – Dîner

JOUR 2 : Dimanche 22 juin (40 km AR)

Visite le matin

DEPART 8H30 Découverte le matin de Saint Gilles Croix de Vie : Vous rejoindrez les ports de pêche et de plaisance de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Découverte de St Gilles Croix de Vie.

Visite du « Musée – boutique l'atelier de la Sardine » la Perle des Dieux

« L'Atelier de la Sardine retrace les étapes qui font le savoir-faire remarquable de La Perle des Dieux : la pêche de la sardine, son histoire, sa sélection, sa préparation et sa mise en boîte à la main dans la dernière conserverie vendéenne. À l'issue de la visite, laissez-vous tenter par nos dégustations ! »

Déjeuner à la Rivière.

Randonnée l'après-midi (km ou durée à préciser)

L'après-midi départ vers Saint Hilaire de Riez pour une randonnée découverte de Saint Hilaire : centre-ville, quartier de Sion, trou du diable, les 5 Pineaux...

RETOUR 18H30 MAXI

Dîner à la Rivière - Soirée animée

JOUR 3 : Lundi 23 juin - Journée Ile d'Yeu avec pique-nique

Visite le matin

(40 km AR pour accès gare maritime de Fromentine ou St Gilles Croix de Vie) Yeu dans les yeux, sentinelle avancée de la côte vendéenne, cette île en plein océan (traversée bateau), est un paradis apprécié par ses visiteurs. Paysages surprenants du vieux château au port de la Meule et de la plage des Sioux et des Vieilles.

Visite de Port Joinville

Déjeuner pique-nique.

Randonnée l'après-midi (km ou durée à préciser)

Puis randonnée de maxi 10 km avec Côte Sauvage

Dîner à la Rivière - Soirée animée

JOUR 4 : Mardi 24 juin - Journée Ile de Noirmoutier (90 km AR)

Visite le matin

DEPART 8H30 vers l'Ile de Noirmoutier. Visite avec vos guides de Noirmoutier en l'île puis le port de l'Herbaudière.

Déjeuner au restaurant à l'Herbaudière.

Randonnée l'après-midi (km ou durée à préciser)

Randonnée 13km « Les Portes de l'Île »

RETOUR 18H30 MAXI

Dîner à la Rivière - Soirée animée

JOUR 5 : Mercredi 25 juin Saint-Jean-de-Monts

Journée repos de votre conducteur

Matinée libre

Marché de Jean de Monts 700 m (mercredi et/ou samedi) Matinée libre pour le marché : Vous pourrez admirer l'architecture moderne du marché couvert, mais vous verrez surtout les étals des produits locaux, légumes des jardins de monts, crustacés et poissons de nos mers, et promenade dans les rues de la ville.

Déjeuner à la Rivière

Randonnée l'après-midi (km ou durée à préciser)

Randonnée avec panoramas inattendus : la forêt domaniale, le remblais (découverte de la station) Déjà un siècle d'histoire, découverte de la station balnéaire de **Saint-Jean-de-Monts**

Dîner REPAS VENDEEN - Soirée animée

JOUR 6 : Jeudi 26 juin - Ostréiculture (45 km AR) – Passage du Gois (60 km AR)

Visite le matin

OSTREICULTURE

Vous serez accueillis par le marin/ostréicole qui vous parlera de ce métier difficile qu'il connaît bien. La balade vous fera découvrir la baie de Noirmoutier, puis vous dégusterez " les huîtres Atlantique Vendée ", accompagnées d'un verre de muscadet.

Déjeuner à la Rivière
Ou pique-nique selon votre choix

Randonnée l'après-midi (km ou durée à préciser)

Randonnée sur le Passage du Gois et la Réserve naturelle

Km à définir selon votre niveau et votre choix

Dîner à la Rivière : REPAS « PLATEAU DE FRUITS DE MER ».

JOUR 7 : Vendredi 27 juin - Journée Le Grand Parc du Puy du Fou (240 km AR)

Transfert avec votre autocar : Votre conducteur vous dépose et rentre à la Rivière. Son déjeuner sera prévu.

Journée complète au Puy du Fou en AUTONOMIE.

2 repas sur le site du Puy du Fou : Déjeuner sous forme de coupon repas Dîner au restaurant sur le site

22h *SOIRÉE SPECTACLE « CINESCÉNIE » AU PUY DU FOU*

Affrètement autocar local pour le transfert retour Fin du spectacle vers minuit et retour à saint Jean de Monts.

JOUR 8 : Petit déjeuner et départ

Départ vers 9h00 après le petit déjeuner, pour une arrivée vers 20h30 à Calais avec les arrêts. (possibilité de partir + tard si vous le souhaitez).

L'ordre des journées peut être modifié

HEBERGEMENT :

LE VILLAGE CLUB LA RIVIÈRE, C'EST :

- 50 Chambres dont 20 adaptées pour les personnes en situation de handicap
- 140 Places dans le restaurant
- Salles modulables de 20 à 80 personnes pour l'événementiel ...
- 1 aire de jeux pour enfants, 1 bar, 1 grande terrasse, 1 piscine

Toutes les chambres sont situées au rez-de-chaussée ou 1er étage avec escalier ou ascenseurs. Wifi gratuit.

DUPLEX : 2 chambres x 2 lits Entrée du duplex : salle d'eau (lavabo/douche), wc séparés, accès indépendant à chaque chambre ; escalier pour accès 2ème chambre ;

TV dans chaque chambre. Astuce : Idéal pour loger en mode 1+1 ou 2+1 sans supplément chambre individuelle

140 places au restaurant : Cuisine de qualité, régionale & de saison assurée par notre Chef. Cuisine locale où les circuits courts sont privilégiés.

Engagement dans la démarche Cap France du Label d'excellence "Restauration 4 saisons"

Dîner Vendéen et plateau de fruits de mer (selon option)

Petit déjeuner buffet Déjeuner & dîner : service à l'assiette, vin à discrétion, café/thé.

Panier-repas sur demande : Munis de votre « Kit pique-nique » que nous vous prêtons (boîtes et couverts), servez-vous sur le « buffet spécial pique-nique », mis en place durant le service du petit déjeuner ; service à volonté au choix parmi les salades, taboulés, viande froide, chips, pain, fromages et fruits... Mets variés si panier repas tous les jours. Prévoir gourdes pour eau. Régimes alimentaires adaptés sur demande

Notre piscine découverte

Notre espace bar et Terrasse

Prêt de sèche-cheveux, jetons pour machine à laver & sèche-linge (avec supplément)

Suggestions d'excursions et randonnées

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à **1050 €** par personne pour 42 inscriptions, prix incluant l'assurance annulation, ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle dans la limite des places disponibles : 210€. Nombre limité.

Ce prix comprend :

- Le transport en car depuis un point de départ à préciser à proximité de Calais, aller et retour et sur place.
- La pension du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées par deux guides professionnels locaux.
- Les visites suivant le programme y compris le Puy du fou et la cinescénie.

Ne sont pas compris :

- Le supplément chambre individuelle.
- La fourniture du pique-nique du premier jour.
- Les dépenses personnelles.
- Les assurances facultatives.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité à 10% du total des chambres et sous réserve de disponibilité.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du premier avril. **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 120 € (chèque à l'ordre de l'Association)**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 1er mai 2024. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 1 mois. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de 120 € à la préinscription. Le chèque sera affecté au règlement de l'acompte et sera mis en banque le 8 juin 2024.

8 chèques de 120 € encaissés les 8 : septembre à décembre 2024, janvier mars 2025, le solde du séjour sera encaissé le 8 avril 2025

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association RMN.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 31/12/2024 : restitution des sommes versées hors chèque de réservation de 120€.
- Annulation faite avant le 28/2/2025 : retenue de 50 %.
- Annulation postérieure au 28/02/2025 : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables en Permanence sur le site de l'association <https://lesrandonneursdemuncqnieurlet.fr>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051